



*Intervention de M. Sylvain E.M. Ngung
Observateur Permanent Adjoint de l'Union Africaine
Auprès des Nations Unies*

*A la Troisième Conférence en vue de faciliter
l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des
Essais nucléaires*

Vienne, Autriche, 4Septembre 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais dès l'abord exprimer, au nom de l'Union Africaine, nos remerciements au Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour l'aimable invitation qu'il nous a adressée pour participer à cette Conférence. Notre gratitude s'adresse également au Gouvernement autrichien pour avoir accepté d'abriter cette Conférence.

Notre présence à ces assises prouve suffisamment l'importance que l'Union Africaine attache au désarmement en général et au désarmement nucléaire en particulier, y compris la réduction des arsenaux d'armes nucléaires et la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui plus qu'hier, la question du désarmement interpelle et mérite d'être prise au sérieux, surtout lorsque l'on se réfère à la prolifération des armes dans le monde et leurs conséquences, à la menace que fait planer le terrorisme international sur les nations. Point n'est besoin de dire qu'aujourd'hui le monde vit dans la peur, la peur du terrorisme international surtout. Jamais au paravant la paix et la sécurité internationale n'ont été autant menacées. Le terrorisme qui dispose des armes sophistiquées, frappe partout sans pitié et sans distinction. Chaque jour, beaucoup d'innocents perdent leur vie dans des attentats ignobles.

Mesdames et Messieurs,

L'Union Africaine soutient l'idée d'un désarmement complet et total. Cette idée, comme vous le savez, remonte à l'année 1964. En effet, c'est en Juillet 1964 que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine réunis au Caire, en Egypte, a proclamé solennellement la dénucléarisation de l'Afrique. Par la résolution AHG/Res. 11(I), les Dirigeants africains se sont déclarés prêts à s'engager, par un accord international à conclure sous l'égide des Nations Unies, à ne pas fabriquer ou contrôler d'armes nucléaires; ils ont exhorté toutes les puissances nucléaires à se conformer et à respecter cette Déclaration.

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a, en outre, prié l'Assemblée Générale des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour convoquer une Conférence internationale afin de conclure un Accord à cet effet. L'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été un pas important dans le domaine du désarmement. Nous ne devrions pas en rester là, mais plutôt prendre des mesures concrètes pour que le Traité entre effectivement en vigueur.

En ce qui concerne l'Afrique, il convient de signaler que c'est à partir de cette préoccupation de faire du continent africain une zone dénucléarisée que les dirigeants africains ont adopté le Traité de Pelindaba pour une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. L'Union Africaine pour sa part, s'efforce de promouvoir la mise en oeuvre du Traité de Pelindaba. En effet, lors de sa session inaugurale à Durban, en Afrique du Sud, l'Assemblée de l'Union Africaine a adopté la décision AHG/Dec.182 (XXXVIII) sur la mise en oeuvre et l'universalité de la Convention sur l'interdiction du développement, production, stockage et utilisation des armes chimiques et sur leur destruction.

Mesdames et Messieurs,

La menace des armes nucléaires est réelle et elle demeure suspendue au dessus des Etats comme l'épée de Damoclès, aussi longtemps que ces armes existent partout dans le monde et sont à la portée des acteurs non étatiques, y compris les terroristes qui aujourd'hui sont en mesure d'acquérir les armes de destruction massive telles que les armes bactériologiques, chimiques et nucléaires. Il y a donc lieu de craindre que le terrorisme international qui jusque-là utilise les armes conventionnelles ne se saisisse demain de l'arme de l'apocalypse.

Il est donc impérieux et crucial que les Nations Unies encouragent et renforcent les zones exemptes d'armes nucléaires en vue d'empêcher la prolifération de telles armes et de renforcer le désarmement international et les régimes de contrôle d'armes. Il est donc nécessaire de renforcer le rôle et la capacité des acteurs régionaux et sous régionaux dans la mise en oeuvre des régimes actuels tels que le Traité sur la Non Prolifération des Armes Nucléaires, le Traité d'Interdiction complète des Essais Nucléaires, la Convention sur les Armes Chimiques, le Traité sur les Armes biologiques et autres Conventions et résolutions adoptées par les Nations Unies.

Mesdames et Messieurs,

L'Union Africaine soutient pour sa part le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et appelle de ses vœux son entrée en vigueur rapide. Dans ce contexte, l'Union Africaine se félicite de la ratification par l'Algérie du Traité et espère que cet exemple pourra inciter d'autres Etats à le faire dans les meilleurs délais.

Pour accélérer l'entrée en vigueur du Traité, nous pensons qu'il faut mener une campagne de sensibilisation auprès des pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, pour qu'ils puissent le faire au plus vite. Nous savons que pour certains Etats, la procédure de ratification est longue du fait qu'il faille au préalable obtenir l'aval de leur Parlement, pour d'autres le retard est dû au manque de suivi de ce dossier. Nous conseillons vivement que des séminaires ou des ateliers de travail soient organisés dans les régions concernées pour sensibiliser l'opinion et les dirigeants de ces régions.

Je vous remercie de votre aimable attention.